

### 3.12. HAMEAU DU MOULIN DU BOIS RENAULT

Le hameau du Moulin du Bois Renault se situe au cœur du plateau picard entre les bourgs de Saint-André-Farivillers et Farivillers. Ce hameau se situe en hauteur, il surplombe la vallée Saint-André. Les perceptions depuis les franges sont relativement dégagées sur les cultures environnantes, tout comme les vues au centre du hameau. Depuis cet espace le motif éolien y est coutumier. En effet les parcs éoliens en service de la Murette et de Campremy-Bonvillers sont visibles.

Pour rappel, la modification du paysage est évaluée par l'analyse du photomontage n°54 pris depuis la frange est et fait état d'un impact fort.

Concernant l'occupation visuelle du motif éolien :

À l'état initial, plusieurs parcs gravitent autour du bourg. Le parc construit le plus proche est le parc en service de la Murette, à l'ouest. L'occupation de l'horizon (critère 1) par le motif éolien présente une valeur de 190°, ce qui est au-dessus du seuil d'alerte. L'indice de densité (critère 5) présente également une valeur supérieure au seuil d'alerte, ce qui témoigne de secteurs où l'horizon est occupé de manière dense. Dans un rayon de 10 km autour du Moulin du Bois Renault, 103 mâts ont été comptabilisés (dont 30 en instruction). De fait, au vu de l'occupation de l'éolien sur ce territoire, l'indice de respiration (critère 3) présente un angle continu sans éoliennes de 97°, ce qui est supérieur au seuil d'alerte. Le nombre d'espace de respiration (critère 4) est de 1. La prégnance visuelle du motif éolien (critère 2) est qualifiée de très faible à modérée.

Le projet est implanté au sud-est du hameau et occupe un angle horizontal de 14°. Le cumul des angles occupés par des projets éoliens (critère 1) est de 190°, valeur identique à l'état initial. L'insertion du projet n'augmente pas l'occupation du motif éolien à l'horizon, puisqu'il s'insère en avant-plan des parcs de Campremy-Bonvillers, de Wavignies et de la Croisette 1, 2 et 3. De fait, la répartition des espaces de respirations (critère 4) ainsi que l'angle de respiration maximum (critère 3) sont aussi identiques à l'état initial. La prégnance visuelle du motif éolien (critère 2) augmente légèrement par rapport à la valeur donnée à l'état initial (+1°). Le parc en projet s'insère dans un angle où le motif éolien est identifié avec une prégnance modérée. Le positionnement et la géométrie du projet augmentent toutefois la densité du motif éolien (critère 5). À noter que ce dernier critère était déjà dépassé à l'état initial. L'indice de densité augmente du fait de 4 éoliennes supplémentaire à prendre en compte sur l'horizon déjà occupé dont la valeur ne change pas : 190° (cf filaire).

D'après cette analyse théorique, au vu de la valeur des critères obligatoires (1, 3 et 5), les trois seuils sont dépassés. La saturation visuelle est donc avérée depuis le hameau du Moulin du Bois Renault. À noter également que le critère lié à la prégnance visuelle du motif éolien présente aussi un seuil dépassé (116° pour une limite à 100°) et ce, dès l'état initial. Cependant, ce schéma doit être complété par l'analyse des photomontages pris aux abords du bourg afin de comparer la saturation théorique avec la visibilité réelle car après insertion du projet, les valeurs des critères 1, 2, 3 et 4 sont identiques ou proches de l'état initial. L'insertion parc en projet n'influe pas ou très peu sur la saturation visuelle déjà effective sur ce territoire.

### Évaluation de la saturation visuelle depuis le hameau du Moulin du Bois Renault

#### Critère 1 : Indice d'occupation de l'horizon

Évaluation de la saturation de l'horizon par cumul des angles occupés par des projets éoliens

Seuil d'alerte : angle cumulé supérieur à 120 °

Aire de 10 km	État initial (en °)		État projeté (en °)		Delta (en °)
	190	Seuil d'alerte atteint	190	Seuil d'alerte atteint	

#### Critère 2 : Prégnance visuelle du motif éolien

Somme des angles occupés par le motif éolien dont la prégnance visuelle est supérieure à 1°

Seuil d'alerte : angle cumulé supérieur à 100° dans l'aire de 10 km

Aire de 10 km	État initial (en °)		État projeté (en °)		Delta (en °)
	115	Seuil d'alerte atteint	116	Seuil d'alerte atteint	

#### Critère 3 : Indice d'espace de respiration

Mesure du plus grand angle sans éolienne dit "de respiration"

Seuil d'alerte : inférieur à 90° dans l'aire de 10 km

Aire de 10 km	État initial (en °)		État projeté (en °)		Delta (en °)
	97	Seuil d'alerte non atteint	97	Seuil d'alerte non atteint	

#### Critère 4 : Répartition des espaces de respiration

Détermination du nombre d'angle de 60° (angle maximum de la vision humaine)

Seuil d'alerte : inférieur à 2 dans l'aire de 10 km

Aire de 10 km	État initial		État projeté		Évolution
	1	Seuil d'alerte atteint	1	Seuil d'alerte atteint	

#### Critère 5 : Indice de densité sur les horizons occupés

Ratio du nombre d'éoliennes présentes par angle d'horizon occupé

Seuil d'alerte : supérieur à 0,1 dans l'aire de 10 km

Aire de 10 km	État initial		État projeté		Taux d'évolution (en %)
	0,21	Seuil d'alerte atteint	0,23	Seuil d'alerte atteint	

Méthode élaborée par l'agence Couasnon en appui sur son expérience du développement éolien et des enjeux paysagers liés aux inter-visibilités entre les parcs.

NB : L'ensemble des seuils d'alerte des critères dépassés après la prise en compte du parc de La Cense l'étaient avant.

# SCHÉMA D'OCCUPATION VISUELLE - MOULIN DU BOIS RENAULT

(Rayon de 10 km)

Réalisation : agence Couâsnon

## LÉGENDE

- Anneau vert : prégnance visuelle nulle
- Anneau extérieur : état projeté
- Anneau intérieur : état initial
- Anneau orange : prégnance visuelle inférieure à 1°
- Anneau extérieur : état projeté
- Anneau intérieur : état initial
- Anneau rouge : prégnance visuelle supérieure à 1°
- Anneau extérieur : état projeté
- Anneau intérieur : état initial

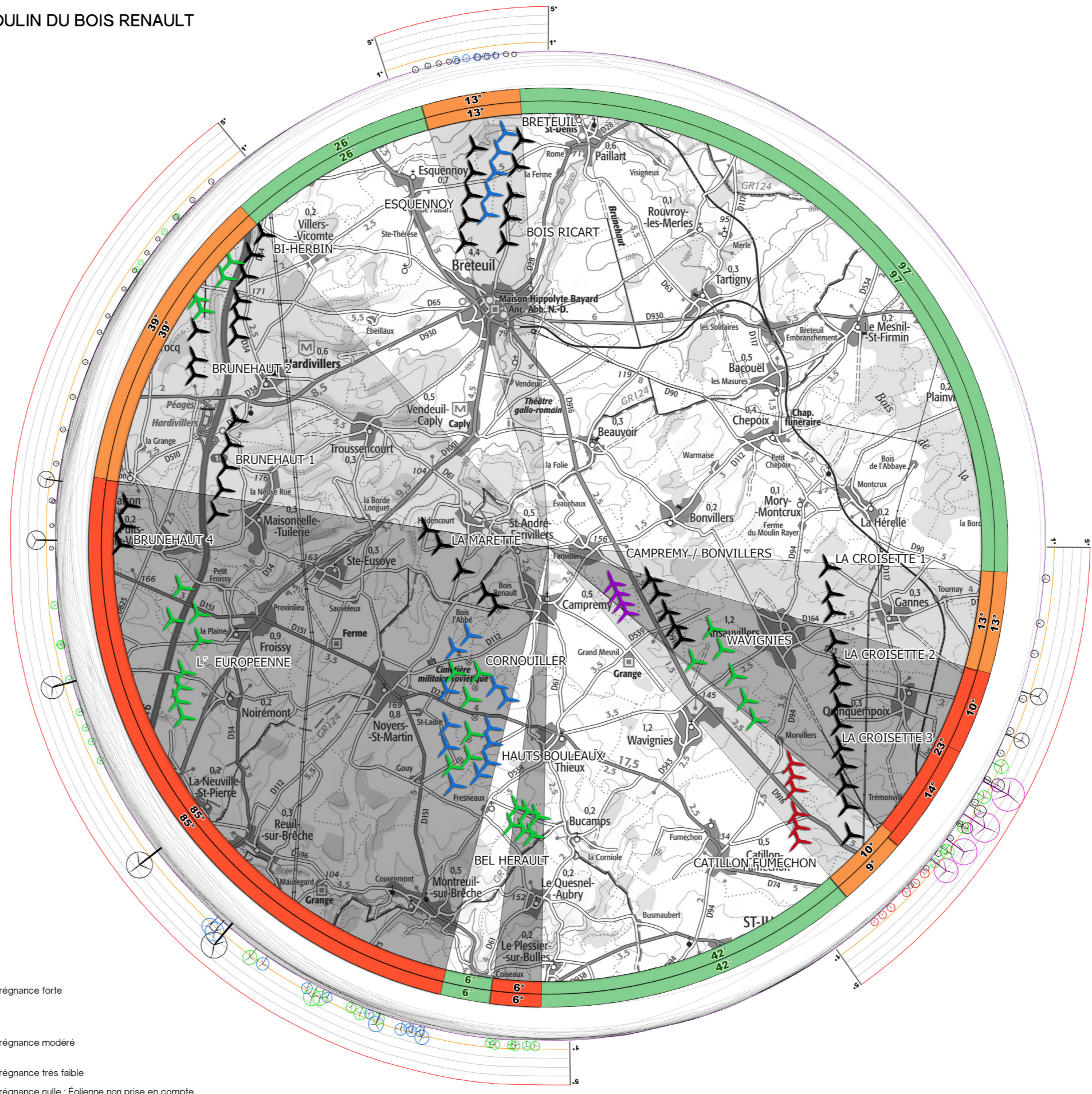
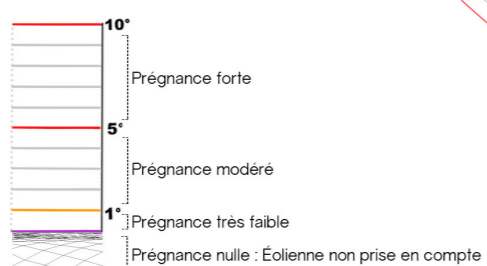
### Angles de vues

- Angle de vue comportant des éoliennes d'une hauteur apparente inférieure à 1°
- Angle de vue comportant des éoliennes d'une hauteur apparente supérieure à 1°
- Angle de vue sans éoliennes

### Parcs éoliens

- Projet éolien de Saint-André Farivillers
- Parc éolien construit
- Parc éolien autorisé
- Parc éolien en instruction
- Parc éolien refusé

### Prégnance



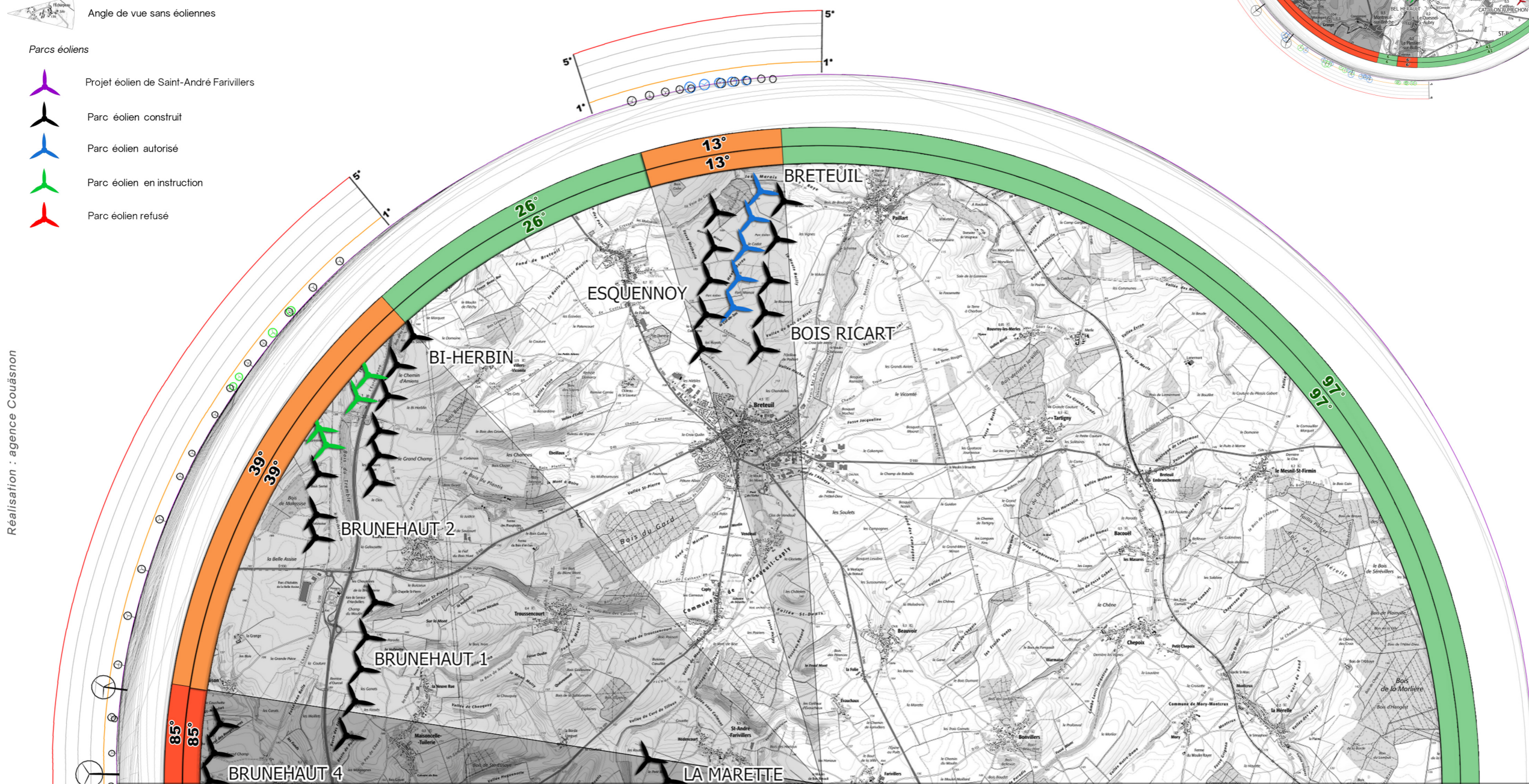
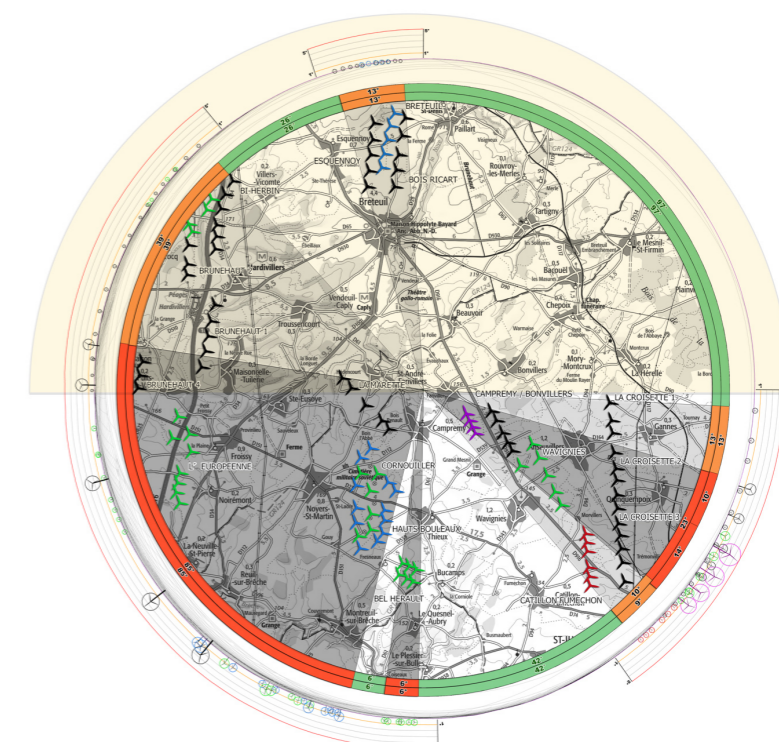
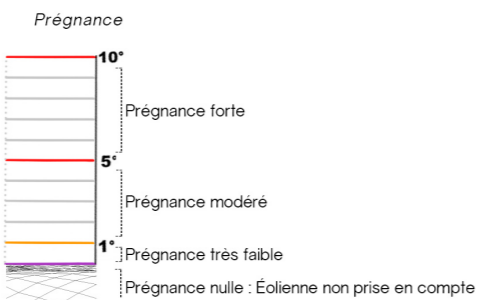
- Contenu de la page ajouté ou modifié suite aux demandes de compléments -

ÉTUDE D'IMPACT DU PROJET ÉOLIEN DE LA CENSE - VOILET PAYSAGER

# SCHEMA D'OCCUPATION VISUELLE - MOULIN DU BOIS RENAULT ( NORD )

## LÉGENDE

- Anneau vert : prégnance visuelle nulle**
- Anneau extérieur : état projeté
  - Anneau intérieur : état initial
- Anneau orange : prégnance visuelle inférieure à 1°**
- Anneau extérieur : état projeté
  - Anneau intérieur : état initial
- Anneau rouge : prégnance visuelle supérieure à 1°**
- Anneau extérieur : état projeté
  - Anneau intérieur : état initial
- Angles de vues**
- Angle de vue comportant des éoliennes d'une hauteur apparente inférieure à 1°
  - Angle de vue comportant des éoliennes d'une hauteur apparente supérieure à 1°
  - Angle de vue sans éoliennes
- Parcs éoliens**
- Projet éolien de Saint-André Farivillers
  - Parc éolien construit
  - Parc éolien autorisé
  - Parc éolien en instruction
  - Parc éolien refusé



Réalisation : agence Couâsnon

OCCUPATION VISUELLE

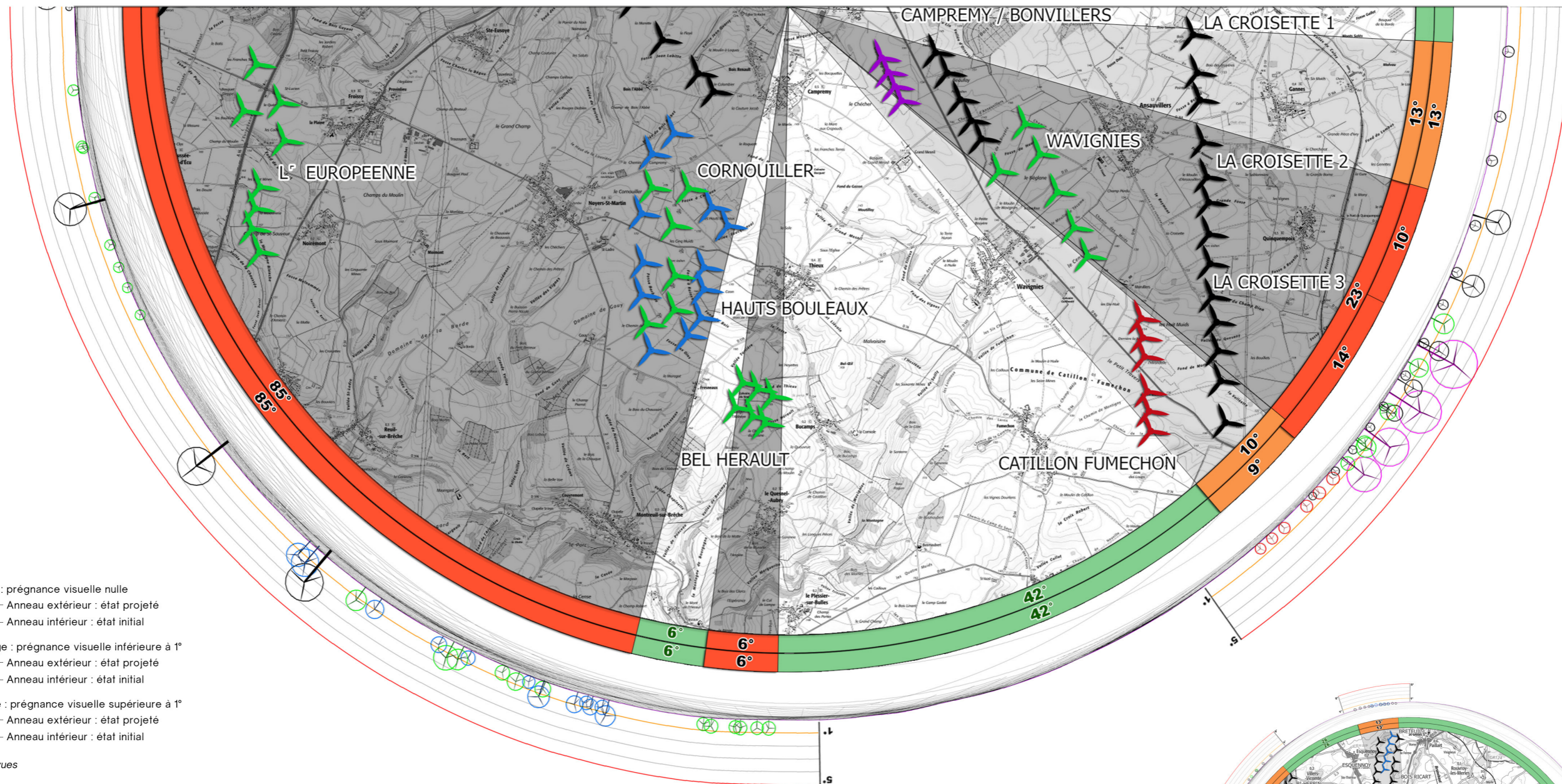
582

ÉTUDE D'IMPACT DU PROJET ÉOLIEN DE LA CENSE - VOLET PAUSAGER

SCHÉMA D'OCCUPATION VISUELLE - MOULIN DU BOIS RENAULT ( SUD )

- Contenu de la page ajouté ou modifié suite aux demandes de compléments -

Réalisation : agence Couásnon



LÉGENDE

- Anneau vert : prégnance visuelle nulle
  - Anneau extérieur : état projeté
  - Anneau intérieur : état initial
- Anneau orange : prégnance visuelle inférieure à 1°
  - Anneau extérieur : état projeté
  - Anneau intérieur : état initial
- Anneau rouge : prégnance visuelle supérieure à 1°
  - Anneau extérieur : état projeté
  - Anneau intérieur : état initial

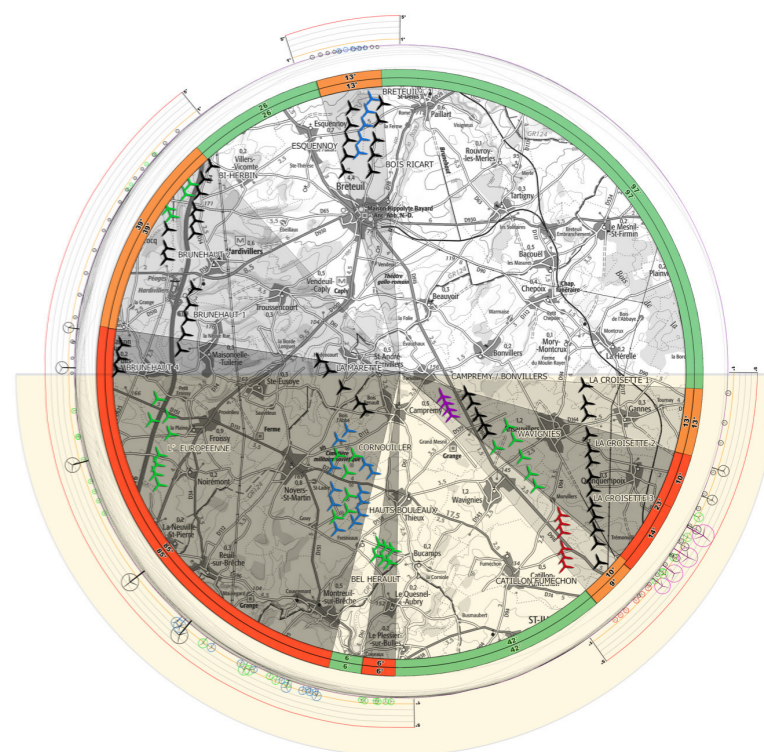
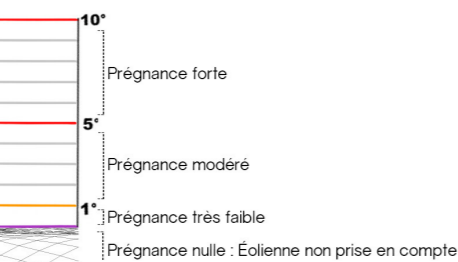
Angles de vues

- Angle de vue comportant des éoliennes d'une hauteur apparente inférieure à 1°
- Angle de vue comportant des éoliennes d'une hauteur apparente supérieure à 1°
- Angle de vue sans éoliennes

Parcs éoliens

- Projet éolien de Saint-André Farivillers
- Parc éolien construit
- Parc éolien autorisé
- Parc éolien en instruction
- Parc éolien refusé

Prégnance



L'analyse de l'occupation visuelle potentielle du hameau du Moulin de Bois Renault fait état de seuils d'alerte atteints pour 4 des 5 critères étudiés (1, 2, 4 et 5). Néanmoins, cet état n'est pas spécifiquement en lien avec l'introduction du projet puisque ces critères étaient déjà atteints à l'état initial et qu'ils évoluent peu à l'état projeté.

Afin de confronter l'occupation visuelle théorique du hameau avec l'environnement réel, 2 photomontages complémentaires ont été réalisés. Ils sont localisés sur la route qui parcourt le hameau, dans l'axe de la route, de manière à montrer l'environnement immédiat du bourg.

Ces photomontages ne sont pas nécessairement orientés vers le projet puisqu'ils servent à visualiser l'environnement à 360° autour du hameau. La carte ci-contre montre l'emplacement des points de vue et les photomontages sont sur la page suivante. Sur chaque photomontage est notée l'emprise horizontale des parcs éoliens visibles.

Les photomontages réalisés confirment l'empreinte du motif éolien dès le stade de l'état initial. Le projet s'insère en avant du parc de Campremy-Bonvillers (photomontage 2), sur un horizon déjà occupé par l'éolien et n'en modifie pas la répartition actuelle sur l'horizon.

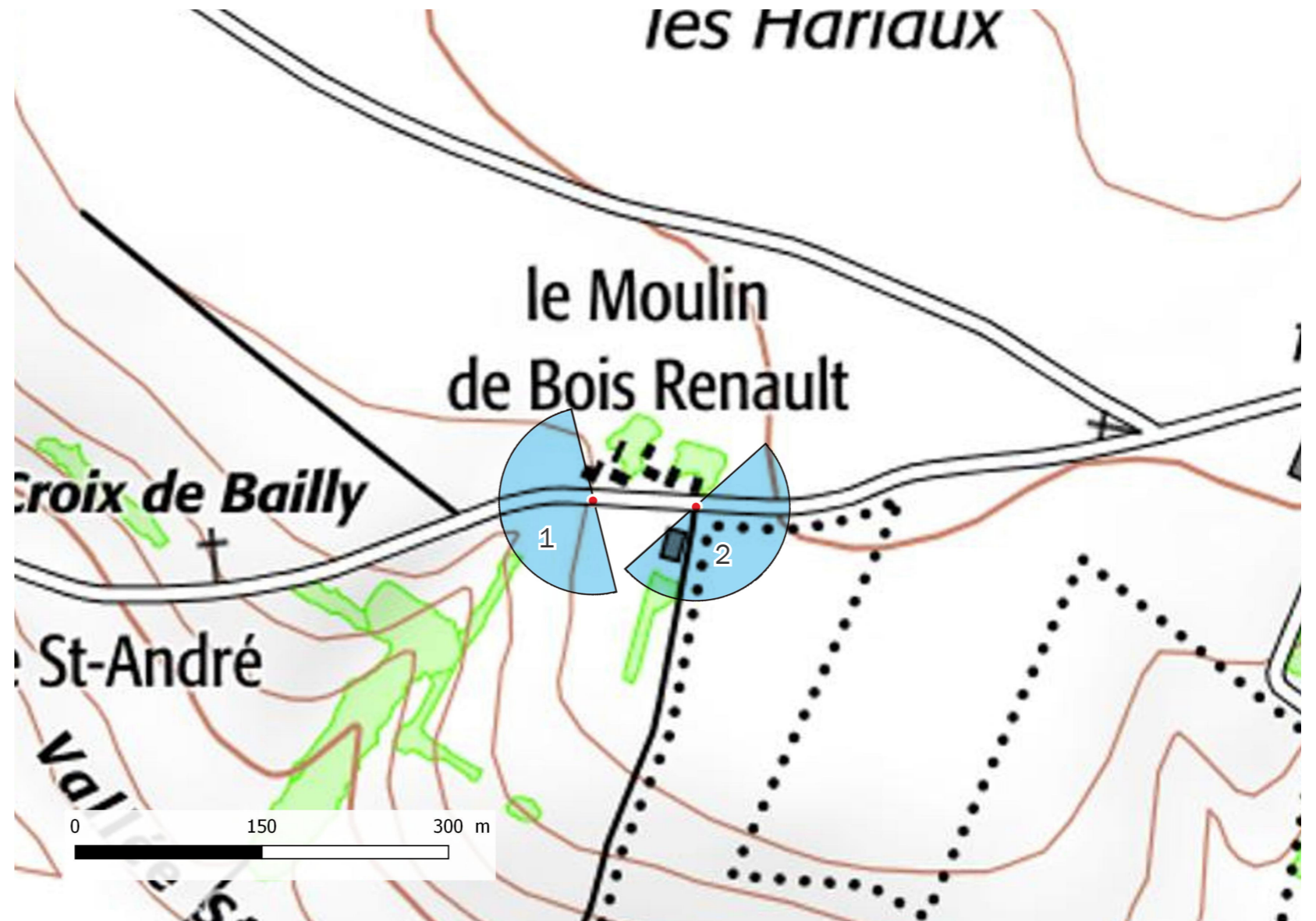


Figure 131 : Localisation des photomontages

1



2

